

POLITIQUE

DEMAIN, MASQUE OBLIGATOIRE

PICARDIE Malgré le déconfinement, l'accessoire sera obligatoire dans les bureaux de vote demain, pour le second tour des municipales dans 323 communes de la région.

LES FAITS

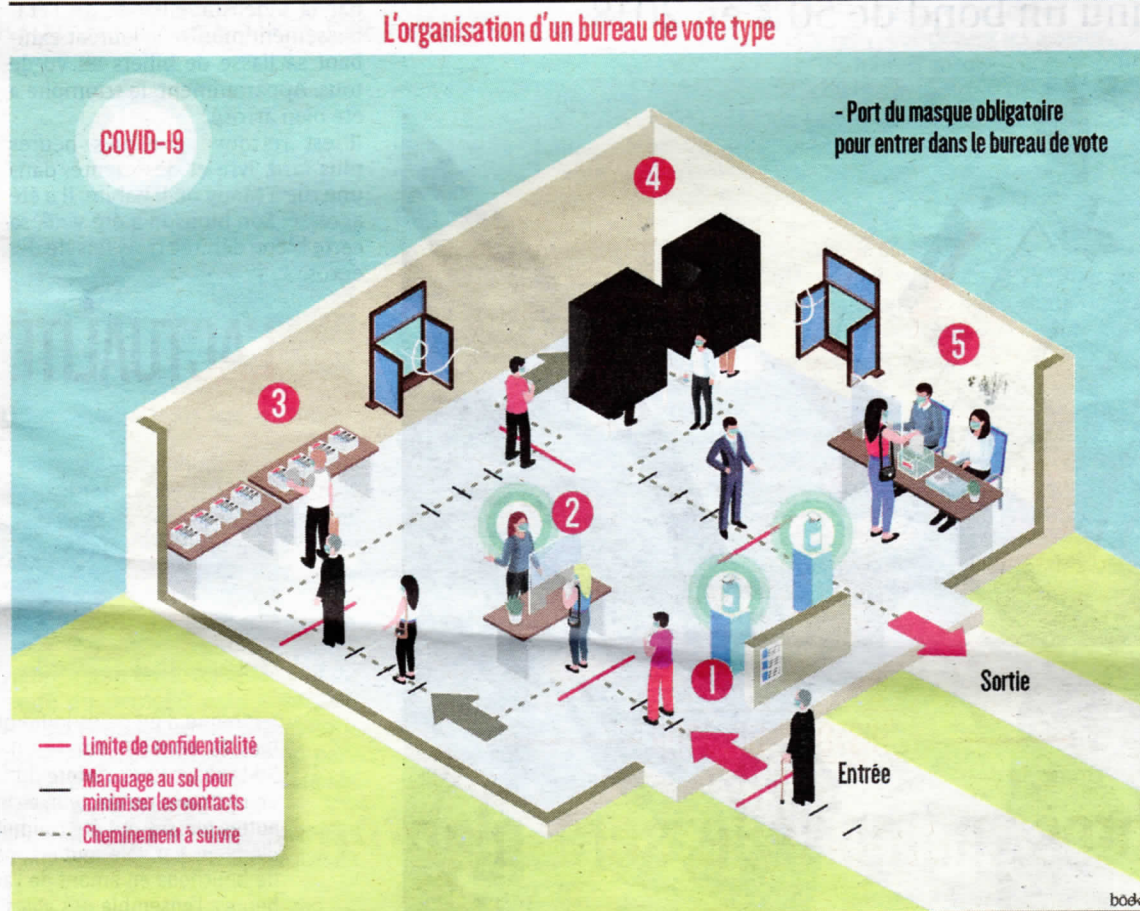
- **17 mars** : le président de la République et le gouvernement décident le report du second tour des municipales prévu le 22 mars.
- **22 mai** : le Premier ministre reconvoque les électeurs pour le 28 juin, dans 4 820 communes en France.
- **8 et 14 juin** : le Conseil scientifique rend deux avis, ne voyant pas d'opposition à la tenue du second tour.
- **14 juin** : le chef de l'État confirme la date du 28 juin.



Aux urnes citoyens... mais sans oublier votre masque. Comme au premier tour, organisé il y a plus de trois mois, les électeurs des 323 communes de Picardie appelés à renouveler dimanche leurs conseils municipaux, exerceront à nouveau leur droit civique dans des conditions singulières de sécurité sanitaire. « Les bureaux de vote seront aménagés de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente », résume une récente circulaire du ministère de l'Intérieur. Qui renforce encore les mesures par rapport au 15 mars.

PRIORITÉ AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Outre les marquages au sol expérimentés au 1^{er} tour, chacun sera encore invité à se laver les mains à l'entrée. « Il ne peut être refusé le droit de voter à des électeurs qui le refuseraient », précise la circulaire. Mais le plus grand changement résidera



dans le port obligatoire du masque. Y compris pour les électeurs. S'ils ne sont pas équipés, il pourra leur en être fourni un sur place. Pour les membres du bureau les plus en contact avec le public, le port d'une visière sera « fortement recommandé ». On pourra demander à un électeur de retirer brièvement son masque afin de contrôler leur identité. « S'il refuse (...) il ne sera pas autorisé à voter ». Tous ces équipements seront pris en charge par l'État.

À l'extérieur, « il faudra organiser une file d'attente » et une autre « provisoire » pour les personnes ou vulnérables prioritaires. À l'intérieur, portes et fenêtres resteront ouvertes pour ventiler le bureau. Il faudra étaler sur la table de décharge les enveloppes et bulletins pour que l'électeur n'en touche pas plusieurs. Comme au 1^{er} tour, l'entrée des isoloirs devra faire face à un mur, de manière à ce que « les électeurs ne soient pas dans l'obligation de tirer les

118 000

Dans la Somme, la préfecture a fourni aux communes 118 000 masques, 3 600 visières et 1 100 bidons de gel hydroalcoolique.

rideaux » (vecteurs potentiels du virus), « tout en garantissant le secret du vote ». Il faudra « limiter à trois le nombre d'électeurs présents simulta-

nément dans le bureau de vote : un électeur à la table de décharge, un dans l'isoloir et un à l'émargement ».

Certaines communes installeront des parois en plexiglas (recommandées) aux tables de décharge, de contrôle d'identité et d'émargement. Une option que n'a pas retenue Amiens par exemple, « par crainte peur de ne pas être livré à temps », justifie Anne-Sophie Brunel, adjointe au maire chargée du service population. Il ne sera pas obligatoire d'estampiller la carte électorale après la signature de la liste d'émargement. Les assesseurs éviteront de toucher les documents d'identité. Et les électeurs seront invités à se munir de leur propre crayon.

Bref, toutes ces mesures visent à rassurer autant les électeurs que les assesseurs. « Nous serons au complet pour nos 71 bureaux. On a même fait en sorte de réussir, parfois, à doubler les équipes parce que le port du masque est épuisant », confie Anne-Sophie Brunel. Qui le constate tout de même : « Nous serons moins nombreux que le 15 mars », un 1^{er} tour où les désistements s'étaient alors multipliés au dernier moment malgré toutes les précautions déjà en vigueur.

Ceux qui le souhaiteront pourront assister au dépouillement, à condition de porter un masque « chirurgical », et dans la limite des capacités d'accueil du lieu de dépouillement (4 m² par personne). « Il est recommandé aux personnes à risques en raison de leur âge ou de leur état de santé de ne pas être membres de bureau de vote ou scrutateurs », stipule la circulaire de l'Intérieur. Qui le précise aussi : à l'issue des opérations, les pots de l'amitié seront déconseillés. Une fois n'est pas coutume, les vainqueurs devront donc laisser la liesse de côté. ■

GAËL RIVALLAIN

LES MAIRES PARTAGÉS SUR LE 28 JUIN

Le gouvernement a-t-il eu raison de reporter le second tour des municipales au 28 juin, après avoir maintenu à l'époque le 1^{er} au 15 mars ? À cette question, Jean-Claude Billot, le président des maires de la Somme et Pierre-Jean Verzellen, son homologue de l'Aisne adoptent deux opinions différentes.

« Quoi qu'il advienne, il s'agira d'une élection tronquée », ne démord pas **Jean-Claude Billot**. « Il aurait fallu décaler l'élection. L'idéal aurait été de faire les deux tours en septembre. Même avec un risque de deuxième vague, cela aurait été moins pire qu'en mars. En 2001, nous avions repoussé d'un an les élections municipales, pour cause d'embouteillage électoral, et ça n'avait pas posé de problème majeur. En tout cas, lorsque l'on voit le nombre de personnes contaminées au 1^{er} tour... ceux qui s'estiment à risque ne bougeront pas dimanche. Le taux d'abstention risque d'être encore très fort. Je crains aussi que dans certaines communes, on peine à trouver des assesseurs ».

« La participation restera inférieure. Encore que. En ruralité, la participation est restée plutôt satisfaisante au 1^{er} tour, au regard du contexte », modère **Pierre-Jean Verzellen**, pour qui « organiser ce second tour devait être fait au plus vite, de façon à ce que les organes délibératifs des intercommunalités puissent se mettre au travail. Ne serait-ce que pour lancer des actions d'urgence de soutien à l'économie par exemple ». Or, « dans la mesure où dans l'Aisne la moitié des présidents va changer », temporiser davantage aurait conduit à ce que nombre d'exécutifs intercommunaux, qui ne sont plus élus localement, doivent quand même engager des actions mais sans base réellement légitime. Au-delà, sur l'aspect sanitaire, « je m'en remets aux décisions des autorités. Nous voyons tous que le contexte n'est plus le même. Nous sommes en phase de réouverture pour tout. Les électeurs auront tous des masques et les bureaux du matériel de protection. En fait, cette question de la propagation se posait surtout pour le 1^{er} tour ».

LE CUISANT SOUVENIR DU 1^{ER} TOUR

Nous étions le 12 mars. Après consultation des scientifiques, le chef de l'État annonçait la fermeture des établissements scolaires le lundi suivant, et en même temps, le maintien des élections le dimanche 15 mars. « Nos enfants sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus (...) Rien ne s'oppose à ce que les Français se rendent aux urnes. Mais il conviendra de veiller au respect strict des gestes barrières (...) Je fais confiance aux maires et au civisme de chacun », avait alors expliqué Emmanuel Macron. Mais sans forcément convaincre tout le monde. Jusqu'au dernier moment, des élus de tous bords, dont le président de la Région Xavier Bertrand, avaient plaidé pour un report. Le premier tour a-t-il favorisé derrière la propagation du virus ? Les commentaires de spécialistes ont divergé depuis, le doute persistant dans de nombreuses communes. A Compiègne par exemple, plusieurs cadres et élus de la Ville ont été diagnostiqués positifs, en effet, après une soirée célébrant la victoire du maire sortant. Mais sans pouvoir attester que la contamination avait bien eu lieu lors de ce moment. Un peu partout, des assesseurs sont ressortis du premier tour avec mal à l'aise : « Pourquoi ces élections ont-elles été maintenues ? » Trois mois après, alors que la France accélère son déconfinement, la question pourrait à nouveau en traverser quelques-uns dimanche dans les isoloirs. D'autant que les cas de contamination repartent à la hausse en Europe, vient encore d'alerter l'Organisation mondiale de la santé (OMS).